

Compte-rendu réunion CSE extraordinaire du lundi 15 février 2021



Point sur les conditions de travail des conseillers GDD et plus spécifiquement sur :

- ✓ Les charges/ressources précises en GDD agence par agence sur la région Normandie (y compris l'activité ASS assurée par la plateforme).
 - Les ressources comprennent bien les effectifs actuels (physiques et en ETP) site par site des agents réalisant des tâches GDD.
- ✓ Les prévisions à un an de départ GDD (retraite et autres) site par site.
- ✓ Les prévisions de postes GDD à pourvoir site par site à un an.
- ✓ L'ensemble des mesures déjà prises par la direction pour être en prévention concernant les conditions de travail des agents GDD, et les mesures envisagées à moyen terme.
- « Ce point est inscrit à l'ordre du jour à la demande de la majorité des membres du CSE conformément aux dispositions de l'article L2315-28 du code du Travail. »

Quelques expressions récoltées en amont du CSE de la part de collègues GDD

« Ce qui me gêne dans la charge indemnisation c'est qu'à aucun moment on ne prend en compte : les réclas, les mails.net pour des questions indemnisation, les fiches escalade, les activités BO2 restantes sur activités et pilotages (créateurs, indus, flux...). Pour les deux premières familles, réclas et les mails.net cela ne fait qu'augmenter et demande de l'expertise.»

- « Actuellement, la charge mentale est lourde du fait du contexte extérieur mais aussi des départs d'agent.es avec leur expérience qui ne sont pas remplacés, les projets internes comme le CRI. Se rajoutent les primes exceptionnelles qui font gonfler le 3949 et les mails... »
- « Si je n'étais pas agent.e GDD je me dirais que tout va bien puisqu'on a moins de dossiers à traiter mais tout ce temps à passer à reprendre des dossiers mal traités car traités en automatique qui reviennent en réexamen »

« L'activité GDD ne se résume pas au traitement des DAL, attentes et 3949 !!!! De plus même les décisions automatiques doivent souvent être reprises car fausses. Où sont passés les traitements courriers : indus, créateurs, aides...? Aucune prise en compte des sollicitations, questionnements de nos collègues + ELD non indem. Rien sur les multiples tsce (transférés par nos collègues placement ou liés à nos DAL affectées) auxquels nous devons répondre chaque jour et les entretiens physiques (PRV, indus, créateurs). Deux remarques concernant les petits sites, 4 ou 5 agent.es indem : l'activité 3949 est très lourde car les agent.es se retrouvent à en faire presque tous les jours. Autre souci les congés : plus difficile d'être proche du $\frac{1}{2}$ effectif et compliqué pour les 2 qui ne sont pas en congés et par la suite pour se remettre à jour. »

« Être toujours à flux tendu (alors que nous travaillons avec des personnes et leur indemnisation!) ajoute encore à la difficulté d'organiser des réunions d'équipe, la montée en compétences, la veille réglementaire et les échanges entre équipes. »

«Parlons du traitement centralisé, effectivement les collègues ont un certain nombre d'attentes affectées et notamment les conflits et les BS rejetés par arvato. Cependant, au final, en fonction du retard accumulé ces BS sont renvoyés aux sites en GED sans être traités pour des raisons que nous ne comprenons pas, d'autres sont également soldés comme traités alors qu'ils ne le sont pas... Concernant le 3949 (...) le temps dont nous avons besoin pour récupérer après les appels qui se passent mal et qui sont de plus en plus nombreux. »

<u>:</u>

Quelques réponses de la Direction :

Comment gérez-vous les ressources ?

« Les ELD sont en veille. »

Mais ont-ils/elles accès à une vision exhaustive de la charge GDD ?

« Honnêtement il faut avouer que non... »

Pouvez-vous nous chiffrer les TSCE GDD ?

« Nous n'avons pas la possibilité de différencier les mails GDD/placement »

Pouvez-vous nous fournir les chiffres : IPR ? RDV PRV ? Indus, ETPT.... ?

La seule et unique réponse que nous obtiendrons :

« Non, non, on aurait pu, pas eu le temps, ce serait un travail colossal... »

Devant les difficultés importantes de gestion de l'activité GDD remontées des sites, la CGT avait une attente forte concernant ce CSE extra qui aurait dû nous permettre à partir du ratio charges/ressources de travailler dans cette instance la répartition des ressources et de cibler les besoins de chaque site.

Force est de constater que la direction nous refuse les moyens de poser un diagnostic puisqu'aucun des chiffres attendus ne nous sera remis.

La seule réponse que la direction se contentera de nous proposer sera la mutualisation et un hypothétique rééquilibrage des charges.

Pour la CGT, quand tous les sites sont en difficulté la mutualisation et l'entraide ne peuvent plus être une réponse.

Pour toutes ces raisons, la CGT a réclamé une suspension de séance afin de proposer aux autres organisations syndicales de lister ensemble nos questions sans réponse et de demander un nouveau CSE extra à la Direction quand celle-ci sera en mesure de s'y présenter avec ces réponses.

La décision, après échanges, a été de mandater la CSSCT et de recevoir son rapport dans un nouveau CSE extra.

La Direction avait aujourd'hui l'opportunité d'avoir des échanges constructifs afin d'apaiser nos collègues GDD après notamment les fiches RPS précédemment évoquées. RDV raté!

La CGT ne peut que déplorer, encore une fois, un dialogue social synonyme d'escroquerie intellectuelle, de manipulation pour donner l'illusion d'une bienveillance où tout est négociable.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions. Le prochain CSE se tiendra le 25 février 2021.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier

Représentante syndicale: Karine Vasseur

×	•																																		
	`	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	 	_	_	_	_	-	-	 	 	 	 _	_	_	_	_	_	 - —	· —	_	_



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :	
Adresse	
Site, Ser	vice, Unité :
Tel :	
E-Mail :.	<u>@</u>

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.